

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DFPE 6 Logement de fonction de la crèche située 13bis, rue Popincourt (11e)– Convention de gestion avec la RIVP

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la RIVP une convention de gestion relative au logement de fonction de la crèche située 13bis, rue Popincourt (11^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 1er février 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RIVP la convention de gestion relative au logement de fonction de la crèche située 13bis, rue Popincourt (11^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO